



OBJET : GESTION DES STAGES ET SUPERVISION DES STAGIAIRES

DESTINATAIRE : À tout le personnel

SOURCE : Services professionnels

DATE : Le 12 septembre 2008

1 PRÉAMBULE

Conscient de son leadership régional, le Centre se reconnaît une responsabilité au niveau de la formation (pratique et de recherche) des étudiants et veut apporter sa contribution au développement de l'expertise et à la préparation d'une relève compétente dans le champ des dépendances.

Le Centre est souvent sollicité par les établissements d'enseignement pour accueillir des étudiants dans le cadre des stages. Il est donc nécessaire que le Centre se dote d'une politique précisant les principes et la procédure supportant les stages de formation pratique et de recherche, et ce, en conformité avec le règlement sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche du Conseil d'administration (règlement numéro 13).

2 OBJECTIF GÉNÉRAL

La politique de gestion des stages et de supervision des stagiaires permet une gestion efficace des demandes de stage tout en favorisant une supervision qui respecte les standards de qualité prônés par l'établissement. Le Centre se dote de balises pour la planification des stages et la sélection des superviseurs annexées à la présente-politique.

3 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Soutenir la gestion et la réalisation des activités de stages de façon à ce qu'elles s'intègrent aux autres activités de l'établissement ;
- Assurer aux étudiants la possibilité de se développer au plan professionnel et leur permettre la réalisation de stages de qualité ;
- Assurer les conditions requises à une supervision de qualité ;
- Faciliter l'embauche d'une relève compétente au sein de l'établissement

PA-2008-04

ADOPTÉE AU
COMITÉ DE DIRECTION
12 septembre 2008

4 PRINCIPES DIRECTEURS

- Les stages offerts doivent être en relation avec la mission et les orientations du Centre, en tenant compte de sa capacité d'accueil.
- Le Centre s'engage à offrir les ressources matérielles essentielles au bon fonctionnement des stages.
- Aucune activité ou service essentiel ne doit reposer sur la présence de stagiaires puisqu'il s'agit d'une démarche pédagogique.
- La présence et l'intervention d'un stagiaire ne doivent pas entraver la démarche de réadaptation de la clientèle, et le cas échéant, l'établissement doit prendre les mesures appropriées.
- Les usagers doivent être informés de la présence de stagiaire.
- Afin d'assurer la qualité de l'encadrement à offrir aux stagiaires, le Centre s'assure que les superviseurs sont des cliniciens possédant l'expérience et l'expertise nécessaire.
- Le Centre, dans un esprit d'amélioration continue, tient compte de l'évaluation du stage par le stagiaire. Le questionnaire d'évaluation du stage par le stagiaire se retrouve en annexe.
- Le Centre reconnaît l'importance de l'apport des superviseurs qui accueillent des stagiaires et s'engage à libérer les superviseurs selon les exigences des maisons d'enseignement.
- Le superviseur voit à ce que les services rendus par le stagiaire soient conformes aux orientations du Centre et respectent les politiques et procédures en vigueur.
- Sous réserve que les stagiaires ne peuvent bénéficier des mêmes conditions qu'un employé et sont sujets à certaines contraintes telles que l'utilisation partagée des bureaux, des aires de travail, des ordinateurs et du choix des horaires, le Centre met en œuvre tous les moyens pour offrir un environnement de qualité aux stagiaires.

5 FORMATIONS PRIVILÉGIÉES

- Les formations universitaires dans les champs suivants : criminologie, médecine, psychiatrie, psychoéducation, psychologie, sciences de l'orientation, sciences infirmières et service social.
- Les formations collégiales dans les champs suivants : archives médicales, techniques administratives, techniques d'éducation spécialisée, techniques d'intervention en délinquance, techniques soins infirmiers.
- Le Centre demeure ouvert à d'autres formations jugées pertinentes.

6 ACCUEIL DES STAGIAIRES

À l'automne et à l'hiver, une activité d'accueil est offerte aux stagiaires. Cette activité d'accueil permet de transmettre des informations de base que chaque superviseur verra à compléter avec des informations spécifiques à son programme ou à son service.

7 SOUTIEN ET RECONNAISSANCE DES SUPERVISEURS

L'établissement soutient les membres de son personnel pour la planification, l'organisation et la réalisation des stages en assurant les conditions requises à une supervision de qualité. Le supérieur immédiat du superviseur est responsable de s'assurer que celui-ci ait la disponibilité nécessaire pour assumer la supervision.

L'établissement reconnaît la supervision de stagiaires comme une activité et une contribution importante du personnel. Par conséquent et compte tenu de l'importance de la tâche qu'ils accomplissent, les superviseurs se voient accorder des marques de reconnaissance de la part du Centre, principalement par l'accès aux revenus de supervision.

Les montants reçus des établissements d'enseignement sont regroupés dans un fonds commun et versés dans une enveloppe budgétaire propre aux stages.

Les montants regroupés sont utilisés pour reconnaître l'implication des superviseurs au prorata du nombre de jours/stage. L'utilisation de ces sommes par le superviseur de stage prend la forme de subvention de perfectionnement, d'achat de livres ou de matériel didactique.

En janvier de chaque année, une lettre de la direction des services professionnels confirme au superviseur le montant auquel il a droit. La dépense doit être effectuée avant le 31 mars. Le remboursement se fait sur présentation des pièces justificatives annexées à une copie de cette lettre.

Les modalités de soutien pour les médecins sont différentes.

ANNEXE 1

Planification des stages et critères de sélection des superviseurs

Planification des stages

- À chaque année, la maison d'enseignement adresse sa (ses) demande(s) de stage au coordonnateur des services professionnels.
- À chaque année, les superviseurs déterminent leurs disponibilités à recevoir des stagiaires et en informent le coordonnateur des services professionnels qui convient ensuite de l'offre de stage avec la maison d'enseignement.
- L'acceptation des stagiaires s'appuie sur la disponibilité de l'organisation en matière de ressources humaines et matérielles.
- Le superviseur désigné évalue les candidatures, lesquels sont acceptées ou refusées en fonction des critères suivants :
 - un intérêt et un désir d'apprendre;
 - la démonstration des qualités requises et pertinentes au stage proposé ;
 - le rendement académique;
 - les expériences de travail.

Critères de sélection des superviseurs

- Tout employé qui souhaite superviser des stagiaires doit répondre aux critères suivants :
 - posséder cinq années d'expérience dans son titre d'emploi au Centre ou posséder une expertise pertinente;
 - posséder les compétences nécessaires à la supervision ou s'engager à des activités lui permettant de développer ces compétences ;
 - avoir l'autorisation de son supérieur immédiat.

Évaluation du stage par le stagiaire

Renseignements généraux

Discipline : _____

Niveau de scolarité :

- Collégial
- Universitaire (1^{er} cycle)
- Universitaire (2^e cycle)
- Universitaire (3^e cycle)

Période de stage :

- Hiver 20____
- Été 20____
- Automne 20____

Durée du stage : _____

Nom du superviseur : _____

Programme ou service : _____

Cochez la case correspondant le mieux à votre opinion

- 1-Tout à fait en accord
- 2-Plutôt en accord
- 3-Plutôt en désaccord
- 4-Totalement en désaccord
- 5-Ne s'applique pas

Accueil, orientation et intégration	1	2	3	4	5
L'accueil et l'intégration dans l'établissement était adéquat					
L'accueil et l'intégration dans mon programme ou service étaient adéquats					
À mon arrivée, on m'a suffisamment renseigné sur les politiques et procédures propres à l'établissement					
À mon arrivée, on m'a donné les renseignements relatifs au code d'éthique et de déontologie de l'établissement.					
À mon arrivée, on m'a fait une bonne description de mes rôles et de mes responsabilités					
Le personnel a répondu à mes questions et à mes besoins de façon appropriée					

Évaluation du superviseur	1	2	3	4	5
Chaque semaine, mon superviseur s'est montré disponible					
Mon superviseur a établi clairement les exigences du stage et de la supervision					
Ma relation avec mon superviseur était bonne (ouverture, écoute, discrétion, respect)					
Mon superviseur a facilité mon intégration dans l'équipe et dans l'établissement					
Mon superviseur a su m'exposer à des expériences cliniques de façon suffisante					
Mon superviseur a bien dosé ma charge de travail					
L'enseignement dispensé par mon superviseur était satisfaisant (liens théorie-pratique, démonstrations, observations, mises en situation, etc.)					
Mon superviseur m'a donné régulièrement de la rétroaction claire pour me permettre de m'ajuster au besoin.					
Mon superviseur a assumé adéquatement ses responsabilités au regard de l'évaluation de mon stage					
Mon superviseur m'a aidé à acquérir une vision globale de mon rôle à l'intérieur de ma discipline					

Ressources matérielles et pédagogique	1	2	3	4	5
Les locaux mis à ma disposition au cours de mon stage étaient adéquats					
L'équipement technique mis à ma disposition était adéquat					
Les documents pédagogiques et outils d'apprentissage utiles à mon stage étaient disponibles					
Le centre de documentation répondait à mes attentes					

Appréciation générale du stage	1	2	3	4	5
Le stage m'a permis d'atteindre l'ensemble de mes objectifs					
Le stage m'a permis de mettre en pratique les apprentissages théoriques acquis à la maison d'enseignement					
Globalement, mon appréciation du stage est positive					

